



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 29 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, LONJON Stéphane, BOSC Bertrand, RUCHE Gilles, BURGNARD Sandra, HOGBE-NLEND Frédéric, DONZEL Cedric, GRANTCOLA Lorena, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, CAROBBIO Michel, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – FAVRE Daniel, RASSAT Laurence, LANOVAZ Catherine, PIGNIER Florence

Procurations :

M. DALHEIMER Philipp a reçu procuration de M. FAVRE Daniel
M. GAULTIER Erwan a reçu procuration de Mme RASSAT Laurence
Mme PAHUD Laetitia a reçu procuration de Mme LANOVAZ Catherine
Mme PILLONEL Laurence a reçu procuration de Mme PIGNIER Florence

Secrétaire de séance : Madame GRANTCOLA Lorena

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

Pour : 21
Contre : /
Abstention : 6

7.3. REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET TRANSFORMATION ECOLOGIQUE D'UN MONTANT TOTAL DE 1 690 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 12 décembre 2025 portant adoption du budget primitif 2026,

Vu la délibération du 29 juin 2026 portant adoption du budget supplémentaire,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 juin 2026,

Considérant la nécessité de procéder à la souscription d'un emprunt pour financer les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à contracter l'emprunt dont les caractéristiques respectent les conditions suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt transformation écologique

Montant : 1 690 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0

Durée d'amortissement : 25 ans

Dont différé d'amortissement : 0 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A (au 29/06/2026 le taux du Livret A est de 1.50%)

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Révisabilité : option DR (double révisabilité)

Amortissement : Dédut – intérêts prioritaires

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt soit 1014 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le **30 JUIN 2026**

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER

30 JUIN 2026

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 29 juin 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER



La secrétaire de séance – Lorena GRANTCOLA

